

30 sites Natura 2000 en Aveyron dont 26 pilotés par la DDT 12

- FR7312007 Gorges de la Dourbie et causses avoisinants (ZPS)
- FR7300850 Gorges de la Dourbie
- FR7300859 Cirque et grotte du Boundoulaou
- FR7300855 Causse Noir et ses corniches
- FR7300864 Plateau et corniches du Guilhaumard
- FR7300860 Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-pas-de-Jaux
- FR7300861 Serre de Cougouille
- FR7300862 Cirques de St-Paul-des-Fonts et de Tournemire
- FR7300847 Vallée du Tarn (de Brousse jusqu'aux Gorges)
- FR7300851 Gorges de Trévezel
- FR7300857 Les Allasses
- FR7300858 Chaos ruiniforme du Rajal del Gorp
- FR7300848 Gorges du Tarn
- FR7300849 Gorges de la Jonte
- FR7300854 Buttes témoins des avants Causses
- FR7312006 Gorges du Tarn et de la Jonte (ZPS)

Portage et animation :
Parc Naturel Régional des
Grands Causses
71 Boulevard de l'Ayrolle
12101 MILLAU - 05 65 61 43 60

FR7300870 Tourbières du Lévezou

Portage et animation : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viarou
10 Cité du Paradis 12800 NAUCELLE - 05 65 71 12 63

FR7300879 Lande de la Borie

Portage : Mairie de la Rouquette
Animation : Rural Concept

FR7300868 Causse Comtal
FR7302001 Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron
et des abords du Causse Comtal
FR7300876 Étangs du Ségala

Portage : Préfet de l'Aveyron
Animation : Rural Concept
5 Boulevard du 122e R.I. 12026
RODEZ - 05 65 73 76 75

FR7300875 Puy de Wolf

Portage : Decazeville Communauté
Animation : CPIE du Rouergue
15 rue des Fauvettes
12850 ONET LE CHATEAU - 05 65 42 18 17

FR7300871 Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais
FR7312013 Gorges de la Truyère (ZPS)
FR7300874 Haute vallée du Lot entre Espalion et St-Laurent-d'Olt et
Gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul

Portage et animation : Parc Naturel Régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac 12470 AUBRAC - 05 65 48 19 11

FR7300877 Tourbière du Rey

Portage et animation :
Syndicat mixte du bassin de la
Rance et du Célé - 05 65 11 47 65

FR7300852 Gorges de la Vis et de la Virenque
FR7301631 Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viarou, de l'Agout et du Gijou
FR8302015 Site des Grivaldes
FR8302032 Affluent rive droite de la Truyère amont

Pilotage hors département

Le DOCOB

Les sites Natura 2000 sont gérés sur la base d'un Document d'Objectif ou DOCOB, rédigé en concertation avec les partenaires socio-économiques. Il décrit l'état des lieux naturel et socio-économique, établit les objectifs de gestion et de conservation du site et détaille les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs au travers, notamment, de **fiches actions**. Une fois le DOCOB approuvé, le gestionnaire met en place son **animation**.

Une démarche volontaire

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales. La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites. Chaque ayant droit peut ainsi s'investir dans la gestion du site Natura 2000, par la signature de **CONTRATS** et de **CHARTES** Natura 2000.

Contrats Natura 2000

Le Contrat Natura 2000 est souscrit pour 5 ans (30 ans pour les contrats forestiers) entre l'État et le propriétaire du terrain contractualisé (commune ou particulier) et comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le Docob. Ces actions peuvent donner droit à une contrepartie financière.

Les contrats

Contrats agricoles

Une Mesure Agri-Environnementale et Climatique (MAEC) est un **contrat agricole** souscrit pour 5 ans selon un cahier des charges visant à favoriser la mise en oeuvre de **pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant volontaire**. Il s'agit d'engagements ciblés sur l'exploitation ou la parcelle en contrepartie d'une **rémunération annuelle** correspondant aux coûts supplémentaires et/ou aux manques à gagner liés à la mise en place de la MAEC.

La charte Natura 2000

Établie pour chaque site, la **charte** contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire, de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel de sa région en adhérant aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques.

L'évaluation des incidences

C'est un **dispositif réglementaire**, prévu par le code de l'environnement, permettant de s'assurer que certains projets importants (liste fixée par arrêté) ne sont pas susceptibles d'avoir un impact négatif sur les milieux naturels (travaux en rivières, équipements de falaises, manifestations sportives de pleine nature regroupant plus de 1500 participants,...).

EN SAVOIR PLUS

Inventaire National du Patrimoine Naturel

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>

Formulaires Standards de données (FSD) : "fiches d'identité" des sites Natura 2000. (caractéristiques, carte de localisation, présentation générale, liste d'espèces)

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index> : information sur les espèces et habitats

Centre de ressource Natura 2000

<http://www.natura2000.fr/> : infos et retour d'expérience sur le réseau Natura 2000

Conception et rédaction : DDT de l'Aveyron, Service Biodiversité Eau et Forêt
Illustrations, crédits photo et graphisme : Lisa Chauvin Illustration Nature
Impression : MERICO 12340 Bozouls

Juin 2019

Aveyron

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

C'est un **réseau européen** de sites naturels désignés pour protéger un certain nombre d'**habitats** (milieux naturels) et d'**espèces** (animales et végétales) représentatifs de la biodiversité européenne.

Une urgence !

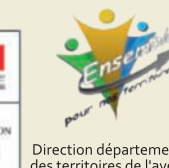
Le rythme de la disparition de la biodiversité est environ **1000 fois supérieur** au taux normalement observé.

"On détruit, on artificialise, on remplace des milieux naturels par des milieux urbains. À la fin, les espèces autres que la nôtre n'ont plus de place sur la planète"
(Pascal Canfin, directeur général de WWF France)

Natura 2000, comment ça fonctionne ?

Chaque site Natura 2000 est géré par un **gestionnaire** désigné lors de la création du site. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales concernées par le site (commune, Parc Naturel Régional, Communauté de communes, Syndicat de rivière,...). Si aucune collectivité ne prend le site en charge, c'est alors le préfet qui est gestionnaire. C'est le cas pour 3 sites en Aveyron (Causse Comtal, Vieux Arbres et Étangs du Ségala).

Un **comité de pilotage (COFIL)**, regroupant les acteurs du site (associations, agriculteurs, collectivités, pouvoirs publics, chasseurs, pêcheurs, forestiers, propriétaires terriens, usagers,...) se réunit annuellement sous l'égide du gestionnaire du site et veille à la bonne application du **Document d'Objectif (DOCOB)** et au bon déroulement de la gestion.



Deux types de sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) sont désignés au niveau européen. L'ensemble de ces sites forme le « Réseau Natura 2000 »

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

➔ Les ZPS (Zones de Protection Spéciales) sont désignées en application de la directive « Oiseaux » de 1979, dont l'objectif est de protéger les milieux nécessaires à la survie d'espèces d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle européenne.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

➔ Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) sont désignées en application de la directive « habitat » de 1992. Il s'agit là de protéger les milieux, la flore et la faune (hors oiseaux), rare, remarquables ou représentatives de la biodiversité européenne.

En Europe
27 522 sites
18% des terres

En France
1 766 sites
(1 374 ZSC et 402 ZPS)
13% du territoire terrestre
métropolitain

En Aveyron
30 sites
(27 ZSC et 3 ZPS)
10% du territoire

